

Bonne Année 2023

ECROMAGNY INFOS JANVIER

Le petit mot du Conseil municipal :

RECENSEMENT DE LA POPULATION RAPPEL



A partir du 19 janvier 2023, Ecromagny réalise le recensement de sa population. **Cette démarche est obligatoire.**

Nous vous adressons un courrier avec le présent bulletin. Dans un deuxième temps Madame THOMAS-CARDOT déposera une notice d'information dans votre boîte aux lettres ou en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, il convient de le garder précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur qui seront récupérés quelques jours après par Madame THOMAS CARDOT. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES FORESTIÈRES

Nous avons été sollicités à 2 reprises courant de la semaine dernière suite à des incidents sur le réseau électrique. En effet, dans les 2 cas ce sont des arbres en mauvais état qui sont tombés sur les fils électriques et les ont arrachés. Ce type de phénomène se produit régulièrement, en raison des vents violents que nous subissons depuis quelques années, et bien évidemment en période hivernale cela arrive en général quand la nuit est tombée.

Plusieurs personnes ont été privées d'électricité et de téléphone pendant plusieurs heures. **A cet effet, nous vous invitons à élaguer les arbres « douteux » aux abords des lignes électriques afin d'éviter ce type de désagrément et éventuellement en informer les propriétaires forestiers voisins qui n'habitent pas dans notre commune.**

CALENDRIER OM : ATTENTION CHANGEMENT DES JOURS DE TOURNÉES

Le nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères et de tri vous a été transmis avec le bulletin de la CCME. Ainsi que vous avez pu le constater les jours de collectes ont été modifiés :

- ✓ **les ordures ménagères** seront collectées **le jeudi matin** tous les 15 jours (les semaines impaires) **à partir du 5/01/2023.**
- ✓ **les bacs de tri** seront collectés **le jeudi matin** tous les 15 jours (semaines paires) **à partir du 12/01/2023.**

Ainsi que vous en avez été informés, par le biais des réunions publiques et de la presse, nous allons passer en redevance incitative progressivement au cours du 1^{er} semestre 2023 avec pour objectif premier la réduction des déchets en triant mieux. En effet, actuellement nous générons sur la CCME 140 Kg/personne/an d'ordures ménagères et nous devons arriver à 90 kg/personne/an.

La facturation en 2023 sera la même qu'au cours de l'année 2022 en revanche dans le cadre de la redevance incitative, chacun aura droit à 14 levées par an pour les ordures ménagères. Toute levée supplémentaire sera facturée. Nous ne disposons pas encore des tarifs, mais l'objectif est de rester sensiblement sur les mêmes tarifs que ceux pratiqués actuellement.

L'année 2023 va nous permettre d'avoir les bons réflexes et pour pouvoir mettre en place définitivement la redevance incitative.

Au cours de l'année, les bacs seront pucés, les bacs de regroupement seront munis d'une clé qui sera remise aux administrés concernés : **nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que ces démarches seront programmées.**

Pour les personnes qui n'ont pas encore complété le questionnaire distribué avec le bulletin du mois de décembre, il est important de le retourner pour la bonne organisation du service.



GOUTER-CONCERT DU DIMANCHE 15 JANVIER A 14 H A ÉCROMAGNY

N'oubliez pas notre goûter concert dédié à la chanson française nous réunira à nouveau à la salle des fêtes le dimanche 15 janvier à 14h. Il s'agira du groupe qui vous avait séduit en 2019 par sa bonne humeur et la qualité de sa prestation : « FG rétro » (accordéon, guitare, chanteur, batterie).

Nous espérons que vous serez nombreux à venir partager cet après-midi de convivialité : une buvette gratuite sera mise à votre disposition avec des pâtisseries maison. Le droit d'entrée est fixé à 8 € (gratuit pour les moins de 16 ans et pour nos administrés de 65 ans et plus)

INCIDENT ÉLECTRIQUE AU MOULIN GRILLOT

Suite à l'incident électrique au Moulin GRILLOT, les services d'ENEDIS ont réalisé une réparation provisoire qui sera probablement finalisée après les fêtes. **Les fils électriques et de téléphone sont particulièrement bas** entre le Moulin Grillot et la maison de M et Mme MARTWITZ : **si vous devez passer avec un engin un peu haut (tracteur ou camion ou autre), nous vous remercions par avance de bien vouloir être très vigilants afin de ne pas occasionner un nouvel incident.**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier vivement la famille ALVES-TABORDA pour leur efficacité et leur fidélité et aussi pour les jolis colis de Noël confectionnés avec soin pour nos aînés

INFORMATION DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Afin de vous tenir informés de façon précise sur cette information qui circule depuis plusieurs semaines vous trouverez ci-dessous **les éléments recueillis lors de la réunion qui s'est tenue à VESOUL le 12 décembre dernier :**

- Il n'y aura pas de délestage électrique au cours du mois de décembre car les Français ont fait 8 % d'économie.
- Au 12 décembre les stocks hydrauliques étaient satisfaisants, les stocks de gaz également et le parc nucléaire suffisant. Des accords ont été passés par E. MACRON pour l'import des pays frontaliers tels que le Belgique et l'Allemagne.
- Si tout le monde fait un effort à priori il n'y aura pas de délestage cet hiver.
- S'il devait y avoir délestage nous serions prévenus 3 jours auparavant : le délestage ne se fera que par tranche de 2 h entre 8h et 13h ou 18h et 20h sauf le weekend.
- Après coupure le délai de rétablissement est entre 0 et 7 minutes.
- Il y a des clients prioritaires qui ne peuvent pas être délestés (hôpitaux, sécurité, etc.)
- En cas de délestage la communication téléphonique est coupée. Cependant, il y aura du personnel posté à la Gendarmerie et au Centre de secours des pompiers pour accueillir et secourir les personnes en difficulté. Au village, vous serez informés également du lieu où vous pourrez contacter Madame le Maire.
- Les personnes à haut risque vital seront admises à l'hôpital.
- Pour les personnes qui ont un chauffage central au bois ne disposant pas de ballon tampon : il ne faut pas mettre de bois quelques heures avant la coupure, car l'accélérateur ne fonctionnera plus sans électricité et il y a risque de surchauffe de la chaudière.
- Afin d'avoir des informations sur l'état de notre parc électrique vous pouvez télécharger l'application EcoWatt.

FIN DE LA PÉRIODE DE SÉCHERESSE ET RETOUR A LA NORMALE SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT : MESSAGE DU PREFET

« Au vu de l'amélioration hydrologique observée au cours des dernières semaines, l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2022 maintenant la vigilance sur la zone d'alerte du plateau calcaire de la Haute-Saône est abrogé.

Cependant, bien que plus aucune mesure de restriction d'usage de l'eau ne soit applicable dans le département, il reste indispensable que chacun poursuive les efforts pour mettre en œuvre une gestion économe de l'eau, que ce soit à partir des prélèvements dans les nappes, dans les cours d'eau ou des réseaux publics de distribution d'eau potable.

Les services de l'État, les gestionnaires des réseaux d'eau potable et les collectivités territoriales poursuivent leur travail d'analyse de la sécheresse de 2022 pour préparer au mieux les prochaines années qui pourront aussi être concernées par des périodes de forte chaleur et de diminution des ressources en eau.

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource en adoptant un comportement responsable et économe en consommation d'eau. »

POUR SORTIR

Concours de belote Date : Le 21/01/2023 à 18h Lieu : Ternuay-Melay- St Hilaire salles des fêtes	Organisé par le foyer rural Assiette repas offerte en fin de concours Buvette toute la soirée Tarif : 13€/personne Inscription au 06 79 60 60 70 ou sur place à partir de 18h.
Marche populaire Date : Le 22/01/2023 à partir de 8h Lieu : Melisey - Départ / Arrivée au Gymnase du collège des 1000 étangs rue du Stade	Organisée par Les Randonneurs des 1000 Etangs Parcours de 7 et 13 kms environ. Départ de 8h à 14h Inscriptions adultes 2 euros et gratuit pour les moins de 12 ans. Collation gratuite au contrôle 1, petite restauration payante au contrôle 2 et repas chaud à l'arrivée. Renseignements au 06 52 49 00 40



***Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année
et une belle santé pour en profiter.***

L'équipe Municipale

Tél. mairie : **03.84.63.29.38**

Mail : mairie.ecromagny@wanadoo.fr

Site : www.ecromagny.fr

Horaires d'ouverture au public : Le lundi de 10h à 12h, le mercredi de 14h30 à 17h et le jeudi de 8h à 30 à 12 h.

Le samedi matin de 9h à 12h : le 7 janvier.